

NOTE DE PRÉSENTATION
BREVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2021



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

La loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif est voté par nature et est présenté suivant l'instruction comptable M14. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Il est transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2021 sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 30 mars 2021. Il reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires du 02 mars 2021.

La présente note accompagne les documents budgétaires et doit permettre à chacune et à chacun d'appréhender au mieux cet important aspect de la vie communale que constitue le budget.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET 2021

Le projet de Budget Primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 26 463 366.70€
- section d'investissement 13 714 297.17€

BUDGET PRIMITIF 2021



ÉVOLUTION BUDGET 2020 / BUDGET 2021

	FONCTIONNEMENT		
	BUDGET 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION
DEPENSES	25 680 251,48 €	26 463 366,70 €	3,05%
RECETTES	25 680 251,48 €	26 463 366,70 €	3,05%

	INVESTISSEMENT		
	BUDGET 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION
DEPENSES	8 560 988,34 €	13 714 297,17 €	60,20%
RECETTES	8 560 988,34 €	13 714 297,17 €	60,20%

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 laisse apparaître un solde positif de 362 832.23€ auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 3 172 697.58€. Le résultat cumulé se porte donc à +3 535 529.81€.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2020 laisse apparaître un solde excédentaire de 647 495.79€ auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 25 863.06€. Le résultat cumulé se porte donc à +673 358.85€.

Le solde des restes à réaliser s'élève à -581 335.53€. (Dépenses : 677 246.70€ et recettes : 95 911.17€)

L'affectation du résultat 2020 se matérialise de la façon suivante :

- 3 535 529.81 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26 463 366.70 € et se répartissent de la façon suivante :

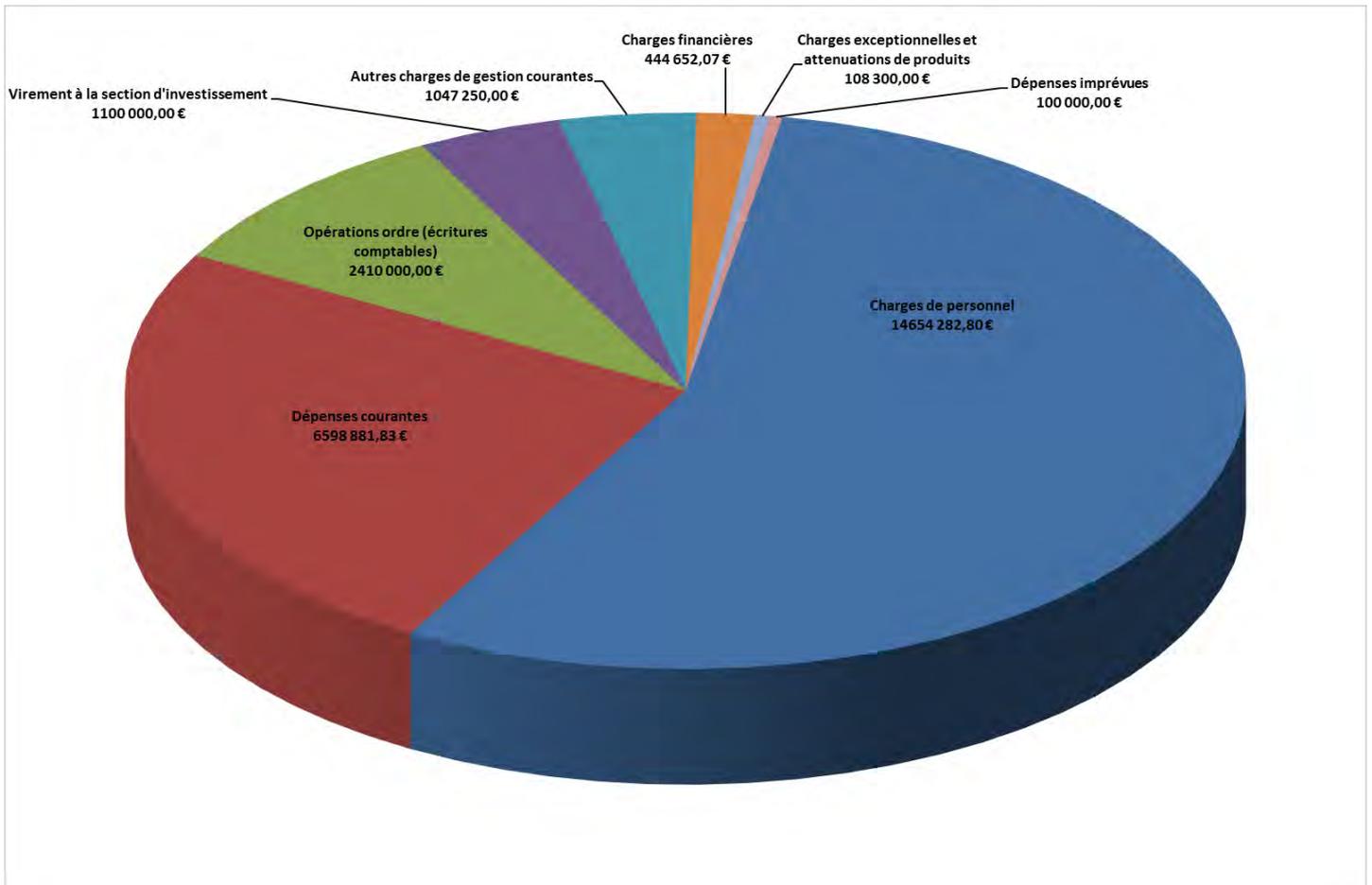
- ✓ 22 953 366.70 € en dépenses réelles.
- ✓ 2 410 000.00 € en dépenses d'ordre.
- ✓ 1 100 000.00€ de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses, en hausse de 3.05% par rapport au budget 2020, s'établissent comme suit :

*BP+DM

Chapitre	Libellé	BP 2020*	BP 2021	BP 2021 - BUDGET 2020
011	charges à caractère général	6 639 359,80	6 598 881,83	-40 477,97
012	charges de personnel	13 794 900,00	14 654 282,80	859 382,80
014	atténuation de produits	18 500,00	10 000,00	-8 500,00
022	dépenses imprévues	0,00	100 000,00	100 000,00
023	virement à la section d'investissement	1 134 567,41	1 100 000,00	-34 567,41
042	opérations d'ordre entre sections	2 209 652,15	2 410 000,00	200 347,85
65	autres charges de gestion courante	1 315 818,00	1 047 250,00	-268 568,00
66	charges financières	490 304,12	444 652,07	-45 652,05
67	charges exceptionnelles	62 800,00	98 300,00	35 500,00
68	dotations aux provisions	14 350,00	0,00	-14 350,00
	TOTAL DEPENSES	25 680 251,48	26 463 366,70	783 115,22

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 6 598 881.83€ contre 6 639 359.80€ en 2020, soit une baisse de 0.61% par rapport budget 2020.

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance, etc....

La baisse provient notamment de la non reconduction de la campagne de distribution de masques aux habitants.

Chapitre 012 : Les charges de personnel s'établissent à 14 654 282.80€ contre 13 794 900.00€ en 2020, soit une hausse de 6.23%.

L'année 2021 est marquée par de la mise en place de la politique de la nouvelle équipe municipale en faveur, entre autres, de la jeunesse et de la médiation.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 10 000.00€.

Chapitre 65 : Les autres charges courantes s'établissent à 1 047 250.00€ contre 1 315 818.00€ en 2020, soit une baisse de 20.41% par rapport à 2020.

Les subventions aux associations sont inscrites pour 467 500.00€ dont 7 000€ suite au transfert de compétence des services du CCAS vers la ville comme la réussite éducative. Ces subventions permettent de soutenir les acteurs locaux existants, le montant des subventions allouées aux associations est en augmentation de 22.73% par rapport à l'an dernier et de + 61.91% par rapport à 2019.

La subvention au CCAS s'élève à 257 200€ et est en baisse de 55.27% par rapport au BP 2020. Le montant a été ajusté au besoin du centre communal d'action sociale pour l'équilibre de son budget 2021. Cette baisse provient du transfert de compétence de certains services du CCAS vers la ville tels que la réussite éducative, le service des séniors, le point info jeunesse.

Ce chapitre retrace également les dépenses afférentes :

- aux versements des indemnités, cotisations et formations des élus pour 259 000.00€
- aux créances éteintes et admissions en non-valeur pour 12 000.00€
- aux contributions aux syndicats intercommunaux et aux contributions obligatoires pour 9 500.00€
- aux redevances de licences informatiques pour 41 000€
- aux aides liées au service de la réussite éducative pour 1 000.00€
- aux régularisations de centimes du Prélèvement à la source pour 50.00€

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 444 652.07€ contre 490 304.12€ € en 2020, soit une baisse de 9.31%. Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 98 300.00€ contre 62 800.00€ en 2020, soit une hausse de 56.53%.

Dans ce chapitre figurent essentiellement les charges exceptionnelles telles que les remboursements de places de spectacle, les remboursements de cantine pour erreur de pointages, les reversements de recettes sur spectacles, les pénalités judiciaires et les protocoles transactionnels.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 100 000.00€.

II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 26 463 366.70 € et se répartissent de la façon suivante :

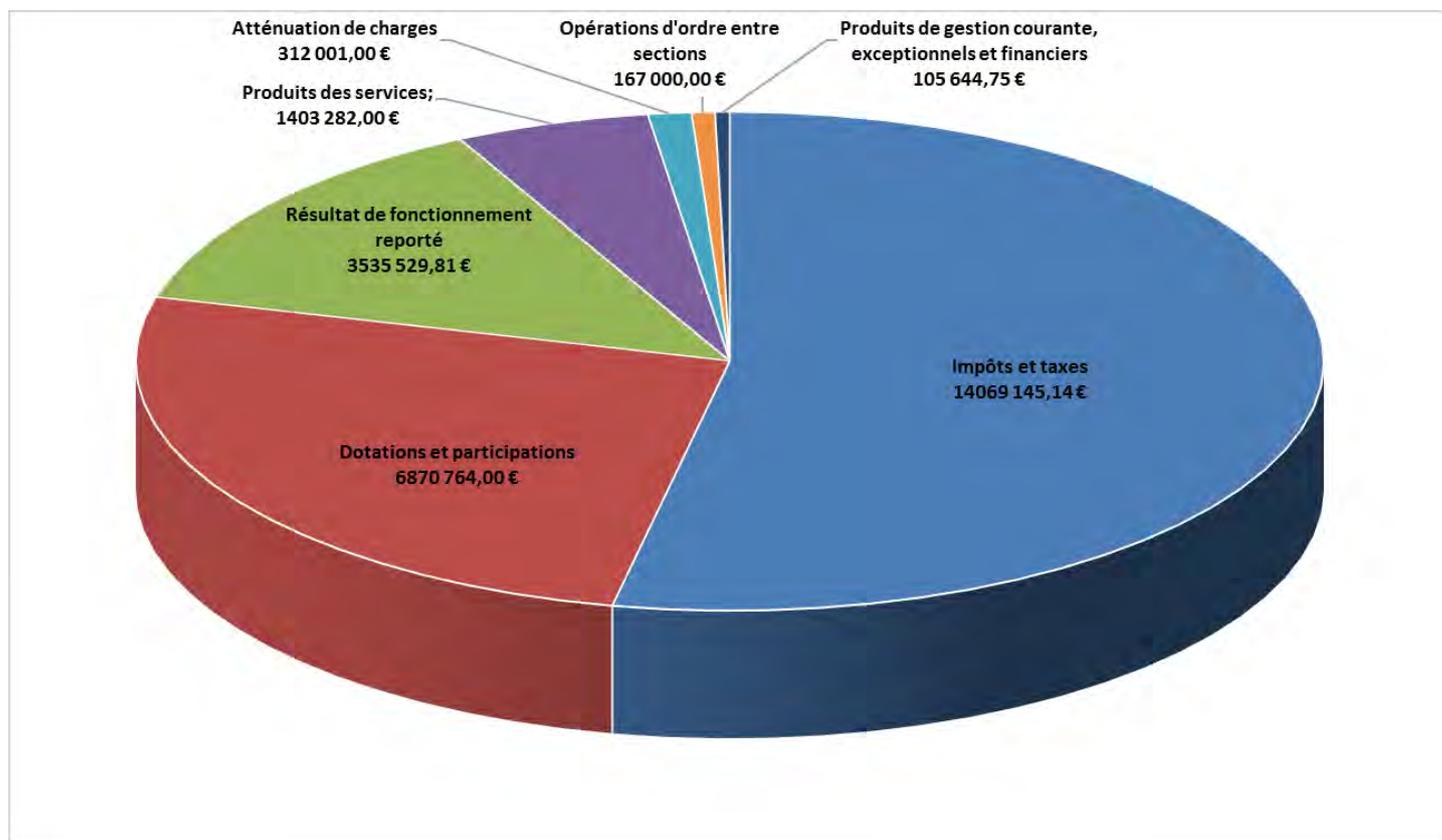
- ✓ 22 760 836.89 € en recettes réelles.
- ✓ 3 535 529.81 € de résultat de fonctionnement reporté.
- ✓ 167 000.00 € en recettes d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

*BP+DM

Chapitre	Libellé	BP 2020*	BP 2021	BP 2021 - BP 2020
002	résultat de fonctionnement reporté	3 172 697,58	3 535 529,81	362 832,23
013	atténuation de charges	301 000,00	312 001,00	11 001,00
042	opérations d'ordre entre sections	130 061,40	167 000,00	36 938,60
70	produits des services	1 287 270,28	1 403 282,00	116 011,72
73	impôts et taxes	14 098 803,00	14 069 145,14	-29 657,86
74	dotations et participations	6 545 193,00	6 870 764,00	325 571,00
75	autres produits de gestion courante	132 116,22	103 534,75	-28 581,47
76	produits financiers	110,00	110,00	0,00
77	produits exceptionnels	13 000,00	2 000,00	-11 000,00
78	reprise sur amortissements et provisions	0,00	0	0,00
	TOTAL RECETTES	25 680 251,48	26 463 366,70	783 115,22

Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 312 001.00€ contre 301 000.00€ en 2020, soit une hausse de 3.65%.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 1 403 282.00€ contre 1 287 270.28€ en 2020, soit une hausse de 9.01%.

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire (600 k€), autres prestations de services telles que les crèches, le multi accueil enfance, les centres de loisirs, les activités des CVS et le remboursement des mises en fourrière (632 k€). D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public et droits de stationnement (113 k€), les redevances à caractère culturel (2 k€), les activités à caractère sportif (5 k€) ainsi que les concessions dans le cimetière et redevances funéraires (37 k€).

La hausse des produits des services est due à la facturation des services sur une année pleine en comparaison à l'année 2020 où les recettes avaient été impactées par la crise sanitaire liée au confinement de mars à début juin 2020.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 14 069 145.14€ contre 14 098 803.00€ en 2020, soit une baisse de 0.21%. Le produit fiscal est budgété pour un montant de 9 924 000€. Ce chapitre représente 61.81% des recettes réelles de fonctionnement

Les autres postes importants de recettes sont :

- Le Fonds de Solidarité des communes de la région d'Ile de France (FSRIF) pour 1 800 000.00€.

- L'attribution de compensation versée par la CU GPSEO pour 997 763.14€.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour 580 000.00€.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité pour 280 000.00€.
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour 85 000.00€.
- La dotation de solidarité communautaire pour 58.000,00€.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 344 382.00€.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 6 870 764.00€ contre 6 545 193.00€ en 2020, soit une hausse de 4.97%. Ce chapitre représente 30.19% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 103 534.75€ contre 132 116.22€ en 2020 soit une baisse de 21.63%.

L'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations estimées. Ces recettes sont évaluées à 97 484.75€ contre 126 016.22€, soit une baisse de 22.64%. Cette baisse est due à la non location de salles depuis la crise sanitaire débutée en mars 2020.

Chapitre 77 : Les recettes prévisionnelles pour ce chapitre sont évaluées à 2 000.00€. Il s'agit notamment des titres annulant des mandats sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 : Ce chapitre concerne des opérations d'ordre budgétaires pour 167 000.00€. Il s'agit des écritures de reprises de subventions d'investissement qui sont constatées annuellement et qui s'effectuent sur la même durée et le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation acquise.

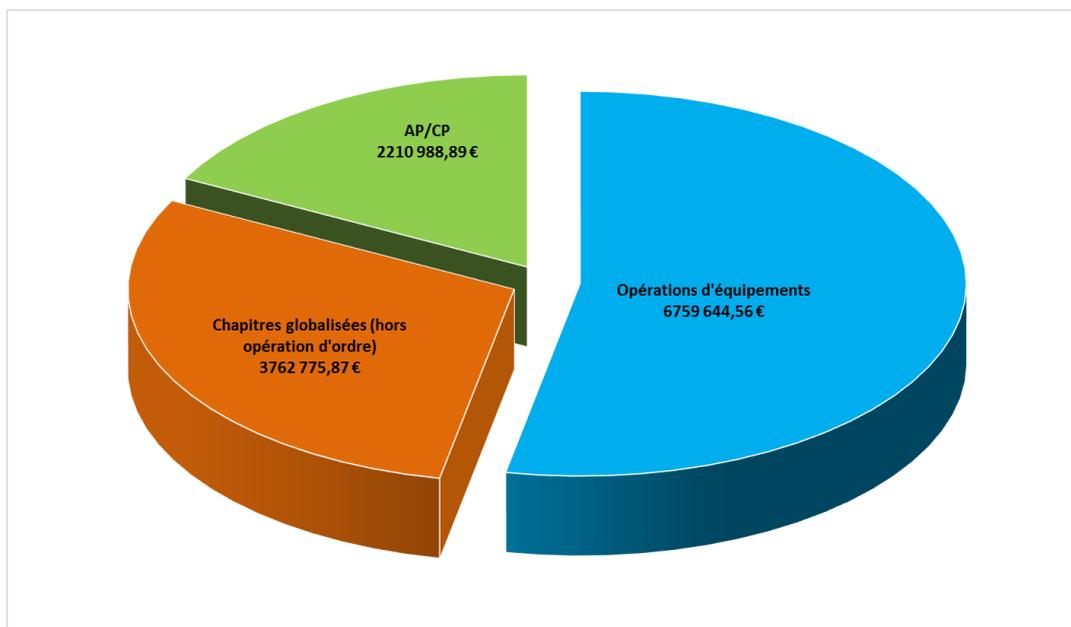
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 13 714 297.17€, restes à réaliser inclus.

- ✓ 12 733 409.32 € en dépenses réelles d'investissement.
- ✓ 813 887.85€ en dépenses d'opérations patrimoniales.
- ✓ 167 000.00 € en dépenses d'ordre d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent de la façon suivante :



BUDGET PRIMITIF 2021- INVESTISSEMENT

	BUDGET 2020	REPORT 2020	BP 2021	BP 2021 + REPORTS
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	0,00			0,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	100 000,00		160 000,00	160 000,00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	130 061,40		167 000,00	167 000,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	136 077,41		813 887,85	813 887,85
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	11 270,00		10 500,00	10 500,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement reçues	0,00		22 500,00	22 500,00
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	1 257 606,00		1 258 702,21	1 258 702,21
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	268 200,71		0,00	0,00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	1 334 794,24	223 925,10	1 975 290,52	2 199 215,62
Chapitre 23 - immobilisations en cours	66 130,50	63 858,04	48 000,00	111 858,04
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0,00		0,00	0,00
Total Chapitres globalisés	3 304 140,26	287 783,14	4 455 880,58	4 743 663,72
Opération 21 - ZAC Brouets	159 371,12	159 371,12		159 371,12
Opération 26 - Domaine de la Vallée TRANCHE 3	4 000,00			0,00
Opération 151 - Voirie et éclairage public	556 082,66	1 102,76	660 400,00	661 502,76
Opération 152 - Equipements sportifs	232 923,35	30 809,68	85 000,00	115 809,68
Opération 153 - Enfance et petite enfance	262 389,55	47 231,87	441 200,00	488 431,87
Opération 154 - Sécurisation des bâtiments communaux et de	303 278,58		0,00	0,00
Opération 155 - Poste de police municipale	611 426,62	118 867,88	3 500,00	122 367,88
Opération 159 - Modulaires écoles	15 994,32	2 509,93	2 000 000,00	2 002 509,93
Opération 160 - Réhabilitation ancienne bibliothèque	35 087,23		0,00	0,00
Opération 161 - Réhabilitation GECl	0,00		0,00	0,00
Opération 162 - Aménagement Locaux Vaucouleurs	12 096,96	8 100,36	6 000,00	14 100,36
Opération 165 - Mise en conformité bâtiments	69 500,00	20 742,86	350 000,00	370 742,86
Opération 171 - Salle Jacques Brel	15 000,00		0,00	0,00
Opération 173 - Ferme pédagogique	10 931,16	727,10	81,00	808,10
Opération 174 - Aération GS les Merisiers	0,00		0,00	0,00
Opération 175 - Bois des enfers	0,00		50 000,00	50 000,00
Opération 201 - Sauvegarde des équipements publics	50 000,00		0,00	0,00
Opération 211 - Parcours sportifs	0,00	0,00	960 000,00	960 000,00
Opération 212 - Terrain de foot synthétique	0,00	0,00	1 440 000,00	1 440 000,00
Opération 213 - Rénovation CVS Arche en Ciel et le Patio	0,00	0,00	324 000,00	324 000,00
Opération 214 - Reconstruction gymnase Aimé Bergeal	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Total opérations d'équipement	2 338 081,55	389 463,56	6 370 181,00	6 759 644,56
Agenda d'accessibilité programmé	1 338 853,92		651 908,89	651 908,89
Maison de santé pluridisciplinaire	281 707,07		1 080,00	1 080,00
Groupe scolaire Brochant de Villiers	1 298 205,54		90 000,00	90 000,00
Plan de sauvegarde et école numérique	0,00		1 468 000,00	1 468 000,00
Total AP/CP	2 918 766,53	0,00	2 210 988,89	2 210 988,89
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 560 988,34	677 246,70	13 037 050,47	13 714 297,17

Les principaux investissements programmés en 2021 sont :

Opérations d'équipement : 6 759 K€ (RAR inclus)

- Un terrain de football synthétique au stade du Moulin des Rades,
- Les modulaires dans les écoles,
- La création de parcours sportifs,
- La rénovation des CVS Arche en Ciel et le Patio,
- La mise en conformité des bâtiments communaux,
- Les travaux sur la voirie communale non transférée,
- Les équipements dans les bâtiments scolaires et petite enfance,
- La reconstruction du gymnase Aimé Bergeal suite à un incendie.

Autorisations de programmes : 2 211 K€

- Plan de sauvegarde et l'école numérique comprenant :
 - La réhabilitation de l'école les Alliers de Chavannes,
 - La réhabilitation de l'école Maupomet,
 - La réhabilitation du gymnase Guimier,
 - La réhabilitation du CVS Augustin Serre,
 - L'école numérique.
- Agenda d'accessibilité programmée,
- Maison de santé pluriprofessionnelle,
- Groupe scolaire Brochant de Villiers.

Chapitres globalisés : 3 763 K€ (RAR inclus, hors opérations d'ordre et patrimoniales)

- Agencement des services : poses interphones, mise en place de cylindres électroniques, mises aux normes électriques
- Renouvellement parc roulant,
- Sécurité SSI dans les bâtiments communaux
- Renouvellement de matériels et outillages techniques,
- Acquisition de matériels informatiques,
- Enveloppe annuelle de mobilier et d'électroménager,
- Matériels informatiques,
- Acquisition bâtiment,
- Remboursement des emprunts

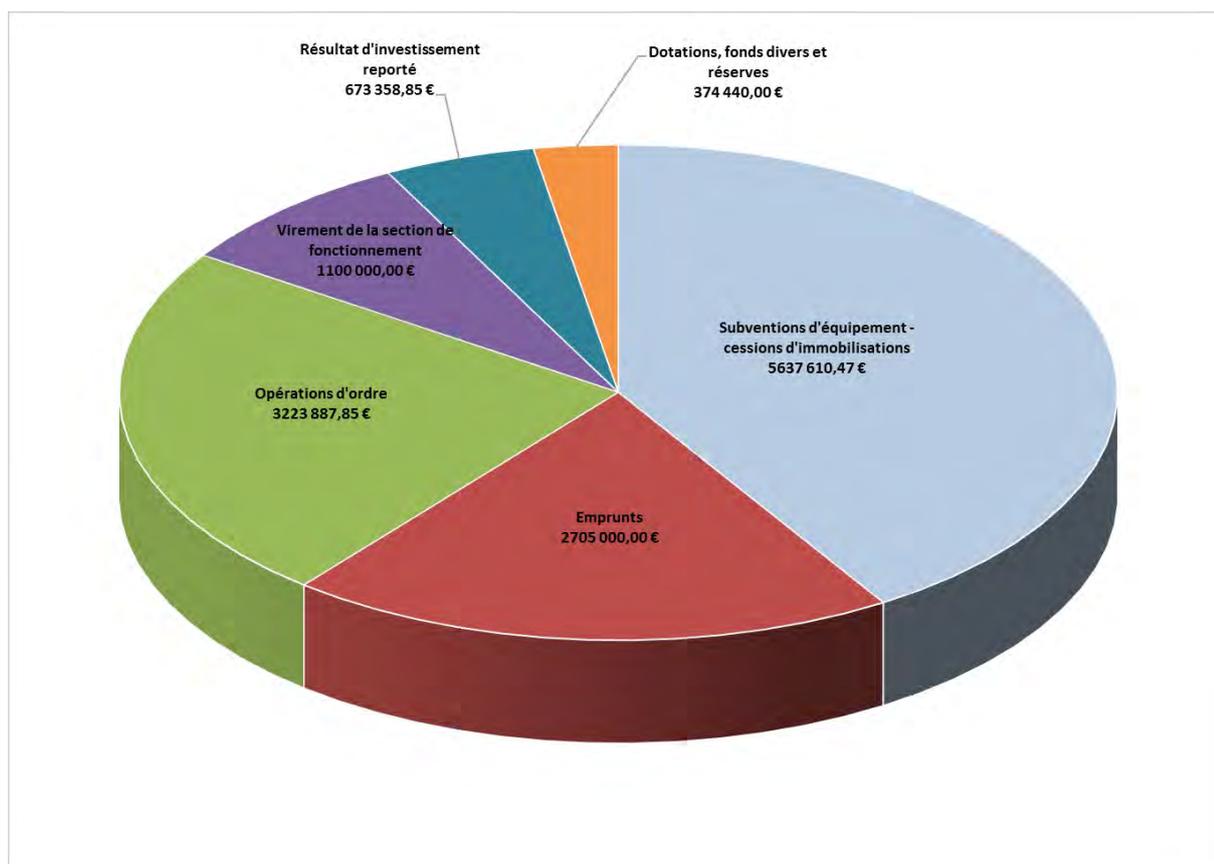
II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 13 714 297.17€, restes à réaliser inclus.

- ✓ 6 685 409.32 € en recettes d'investissement,
- ✓ 2 705 000.00 € en recettes d'emprunt,
- ✓ 3 223 887.85 € en recettes d'ordre,
- ✓ 1 100 000.00 € en virement de la section de fonctionnement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BUDGET 2020	REPORT 2020	BP 2021	BP 2021 + REPORTS
Résultat d'invest reporté				
R001 - résultat antérieur	25 863,06		673 358,85	673 358,85
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	1 134 567,41		1 100 000,00	1 100 000,00
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	392 000,00		12 179,30	12 179,30
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	2 209 652,15		2 410 000,00	2 410 000,00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	136 077,41		813 887,85	813 887,85
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	1 793 837,31	0,00	374 440,00	374 440,00
Chapitre 13 - subventions d'investissement	624 521,00	95 911,17	5 117 000,00	5 212 911,17
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	2 243 000,00		2 705 000,00	2 705 000,00
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	1 470,00		2 520,00	2 520,00
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées			410 000,00	410 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 560 988,34	95 911,17	13 618 386,00	13 714 297,17



Les recettes d'investissement sont principalement :

- Le virement de la section de fonctionnement..... 1 100 000.00€
- Les recettes d'amortissement..... 2 410 000.00€
- Les opérations patrimoniales.....813 887.85€
- Le FCTVA.....374 440.00€
- Les subventions*..... 5 622 911.17€
- L'emprunt..... 2 705 000.00€
- Excédent exercice antérieur673 358.85€
- Produits sur cessions.....12 179.30€

* les subventions sont constituées pour 5 527 000.00€ d'inscriptions nouvelles et pour 95 911.17€ de restes à réaliser.

STABILITÉ FISCALE

Le produit fiscal 2021 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés depuis 2016.

La réforme de la fiscalité locale décidée par l'Etat, implique la non perception pour les communes de la Taxe d'habitation à compter de l'année 2021. En compensation, les communes disposent de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties auparavant affectée aux Départements

Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de la TFPB, soit 11.58%. Seule la destination du produit de la taxe varie, puisque la TFPB est désormais affectée aux communes au lieu d'être partagée entre communes et départements. **Le taux reste totalement inchangé pour le contribuable.**

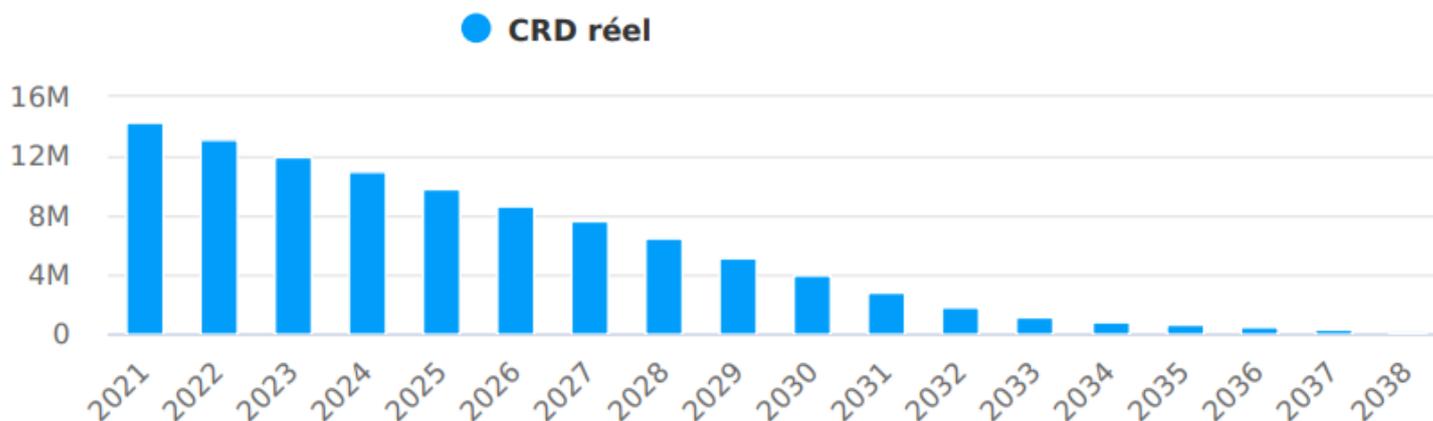
Pour la commune le taux de la TFPB est de 20.88% auquel sera ajouté le taux départemental de 11.58%, soit un nouveau taux de la TFPB fixé à 32.46%.

Conformément à l'engagement pris par l'état sur une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur corrigera les écarts des produits générés par ce transfert. La commune de Mantes-la-Ville se trouvant sous compensée par cette réforme, se verra attribuée un coefficient correcteur permettant de compenser ces écarts.

En k€	Bases réelles 2018	Bases réelles 2019	Bases réelles 2020	Bases prévisionnelles 2021
Pop. DGF	19 931	20 079	20 592	20 592
TH	18,43%	18,43%	18,43%	
bases	24 489 346	25 538 537	25 782 431	
produits*	4 513	4 707	4 752	
*Lissage compris				
TF	20,88%	20,88%	20,88%	32,46% (20,88%+11,58%)
bases	23 483 149	24 129 891	24 608 928	24 658 146
produits*	4 897	5 036	5 136	8 004
*Lissage compris				
TFNB	53,70%	53,70%	53,70%	53,70%
base	23 274	25 205	26 655	26 708
produits	13	13	14	15
Rôle supplémentaire	18	27	52	
Coefficient correcteur				1 905
Total produits	9 441	9 783	9 954	9 924

SITUATION DE LA DETTE

Le capital restant dû (CRD) au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 14 366 674,91€.



	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	14 366 674,91 €	1 258 702,21 €	439 652,05 €	1 698 354,26 €	13 107 972,70 €
2022	13 107 972,70 €	1 055 182,79 €	398 699,73 €	1 453 882,52 €	12 052 789,91 €
2023	12 052 789,91 €	1 085 831,93 €	364 028,78 €	1 449 860,71 €	10 966 957,98 €
2024	10 966 957,98 €	1 117 838,19 €	328 471,32 €	1 446 309,51 €	9 849 119,79 €
2025	9 849 119,79 €	1 136 158,84 €	290 835,30 €	1 426 994,14 €	8 712 960,95 €
2026	8 712 960,95 €	1 124 778,35 €	253 173,59 €	1 377 951,94 €	7 588 182,60 €
2027	7 588 182,60 €	1 159 640,07 €	215 385,52 €	1 375 025,59 €	6 428 542,53 €
2028	6 428 542,53 €	1 196 078,79 €	178 053,21 €	1 374 132,00 €	5 232 463,74 €
2029	5 232 463,74 €	1 234 166,26 €	138 116,38 €	1 372 282,64 €	3 998 297,48 €
2030	3 998 297,48 €	1 157 919,14 €	96 758,73 €	1 254 677,87 €	2 840 378,34 €
2031	2 840 378,34 €	951 626,38 €	60 731,74 €	1 012 358,12 €	1 888 751,96 €
2032	1 888 751,96 €	747 896,82 €	33 208,70 €	781 105,52 €	1 140 855,14 €
2033	1 140 855,14 €	322 434,22 €	13 219,38 €	335 653,60 €	818 420,92 €
2034	818 420,92 €	163 684,22 €	9 074,74 €	172 758,96 €	654 736,70 €
2035	654 736,70 €	163 684,22 €	7 261,62 €	170 945,84 €	491 052,48 €
2036	491 052,48 €	163 684,22 €	5 329,99 €	169 014,21 €	327 368,26 €
2037	327 368,26 €	163 684,22 €	3 349,16 €	167 033,38 €	163 684,04 €
2038	163 684,04 €	163 684,04 €	1 421,76 €	165 105,80 €	0,00 €